

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE
DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

LANRIVAIN

Délégation Départementale des Côtes d'Armor
 Département Santé-environnement

Saint Brieuc, le 17 juillet 2026

SYNDICAT MIXTE DE KERNE UHEL

(0010)

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mercredi 10 juin 2026 à 11h41
		02200245415			
Installation	TTP	000611	KERNE UHEL	par :	LABOCEA - PRELEVEUR TEMPORAIRE I
Point de surveillance	P	0000001070T	EAU A LA MISE EN DISTRIBUTION	Type visite :	AUN
Localisation exacte	SORTIE STATION			Motif :	CONTRÔLE SUPPLEMENTAIRE - EAUX DISTRIBUEES
Désinfection	Non				

Mesures in situ :	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16,6 °C				25,00

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Ploufragan 2202

(Zoopôle, 7 rue du Sabot BP 54-22440 PLOUFRAGAN Tél : 02 96 01 37 22 Fax 02 96 01 37 50 Responsable : Mme P. RIOU)

Type d'analyse :	Dossier :	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
NO3 (Code SISE : 00243028)	260610068672011	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Microcystine-LR totale	<0,1 µg/L		1,00		
Microcystine-RR totale	<0,1 µg/L		1,00		
Microcystine-YR totale	<0,1 µg/L		1,00		
Somme des microcystines analysées (calcul)	<SEUIL µg/L		1,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO3)	11 mg/L		50,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00245415)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.